



ACADÉMIE DE BORDEAUX

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine,
Rectrice de l'académie de Bordeaux,
Chancelière des Universités.

Direction des
Examens et
concours

DEC 4

Bureau des
concours

Vu le décret n° 2017-791 du 5 mai 2017 relatif au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 mai 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire.

Vu l'arrêté rectoral du 14 septembre 2022 relatif à l'ouverture de l'examen pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire au titre de l'année 2023.

ARRETE

Article 1er : sont déclarés admis à concourir au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire, session 2023, les candidats dont les noms suivent :

BRIBET Sandra
FAU Florence
FAURIAC GAMELIN Hélène
FLOURET Véronique
HARDOUIN Hélène
ILINCHETA Joseba
JACOB Claire
LAFORCE Alice
MOULIN Sandy
PIAZZA D'OLMO Aurore
RAFFIN Carine
SCHIEBER Noélie

Article 2 : Monsieur le secrétaire général de l'Académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Bordeaux, le 20 février 2023

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des examens et concours
Olivier HARMEI.